

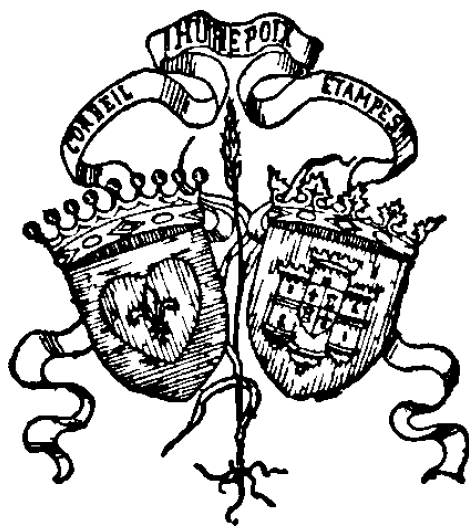
BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

3<sup>e</sup> Année — 1897

---

2<sup>e</sup> LIVRAISON

---



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1897

# DOCUMENTS INÉDITS

Sur Jacques-Guillaume SIMONNEAU

MAIRE DE LA VILLE D'ÉTAMPES

*Assassiné par le peuple le 3 Mars 1792*

---

En publiant ces documents inédits, nous n'avons d'autre but que de fournir aux historiens futurs des matériaux (qui peuvent disparaître par suite de circonstances indépendantes de la volonté de celui qui les possède) pour écrire l'histoire impartiale d'un événement mémorable dans les annales de la ville d'Étampes.

La fin tragique de Jacques-Guillaume Simonneau, maire d'Étampes, eut en France un grand retentissement et fut considérée comme un deuil national. De toutes parts les municipalités et les sociétés patriotiques lui rendirent les honneurs funèbres par des services solennels dans les églises et par des discours prononcés dans les assemblées religieuses ou civiles, dont plusieurs ont été imprimés.

Les scènes qui ont précédé l'assassinat de notre compatriote ont fait l'objet de bien des récits, mais n'ont jamais été bien éclaircies, quoiqu'elles eussent été racontées par des témoins oculaires qui se contredisent, circonstance qui prouve que dans les relations des événements de cette nature, la passion est substituée très souvent à la vérité.

En effet, s'il faut en croire le procureur de la commune Sédillon, Baron-Delisle, neveu de Simonneau, Florat père et autres qui

accompagnèrent le malheureux maire d'Étampes sur la place Saint-Gilles au moment où il fut assassiné, il aurait été abandonné par le détachement du 18<sup>e</sup> dragons-Berry, commandé par le lieutenant Godard. Baron-Delisle prétend même que Simonneau ayant saisi la queue du cheval de cet officier, celui-ci, pour lui faire lâcher prise, lui aurait abattu le poignet d'un coup de sabre.

Ces contradictions dans les récits ont été relevées par un savant étampoïis, M. E. Dramard, dans un ouvrage intitulé : *Episode de la Révolution française dans le département de Seine-et-Oise. La disette de 1789 à 1792 jusqu'à la loi du maximum*, dans lequel on trouve l'histoire la plus impartiale et la plus complète de cet événement (1). L'auteur pense que la troupe n'a pas prêté dans la circonstance l'appui sur lequel le maire pouvait compter, et il se base pour émettre cette opinion sur un grand nombre de documents imprimés de l'époque, que nous considérons comme des plus suspects.

Pour prouver le peu de fondement des griefs articulés contre le détachement du 18<sup>e</sup> dragons, nous reproduisons une lettre inédite du général Boissieu, qui est sans date et sans suscription, mais vraisemblablement adressée au président du Directoire de Seine-et-Oise, dans laquelle il l'informe de l'envoi d'une pièce constatant que les officiers municipaux et bon nombre de notables d'Étampes, certifient que le détachement avait fait tout ce qu'il pouvait pour sauver le maire. Voici la teneur de cet important document qui se trouve entre nos mains.

17<sup>e</sup> Division.

Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une pièce signée des officiers municipaux et des notables de la ville d'Étampes au sujet de la mort du maire, justificative en faveur du détachement du 18<sup>e</sup> régiment et de l'officier qui le commande. Dans les informations que j'ai prises sur les lieux, tous ceux que j'ai interrogé sont convenus que les gens n'atendoient que le moindre mouvement pour massacrer ce détachement que le maire avoit eu l'imprudance de mener au marché où il se trouvoit au milieu de voitures et investi par gens dans les maisons et toutes les rues très étroites et bar-

(1) Versailles, imp. d'Aubert, 1872, in-8°.

rées. Je reste convaincu que ce détachement a fait humainement tout ce qu'il lui étoit possible pour sauver le maire. »

Le Mal de Camp employé provisoirement à la 17<sup>e</sup> Division.

BOISSIEU. (1)

Quelques jours après le meurtre de Simonneau, c'est-à-dire le 18 mars, sur le rapport de Jean Debry, député de l'Aisne, l'Assemblée nationale décréta qu'il serait élevé aux frais de la nation, sur la place du marché à Étampes, une pyramide triangulaire en l'honneur du maire d'Étampes et que ce décret serait adressé avec le rapport aux quatre-vingt-trois départements pour être envoyé et publié dans les districts et municipalités.

La dernière partie du décret fut seule exécutée et donna lieu dans un grand nombre de villes à des cérémonies faites en son honneur. Nous connaissons pour notre part les villes de Versailles, Dijon, Orléans, Tulle, Blois, Arpajon, Beaumont-sur-Oise, Nemours, Saint Lô, qui participèrent à ces cérémonies; mais il y en a bien d'autres que nous ignorons et qu'il serait utile de rechercher. En voici une preuve :

En compulsant les archives municipales de la ville de Douai, qui sont des plus importantes et à la tête desquelles se trouve un ancien élève de l'École des Chartes, nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur le registre des procès-verbaux de la Société des Amis de la Constitution de cette ville, qui avait alors pour président le célèbre jurisconsulte Merlin de Douai, et en le

(1) Louis-Henri-Augustin de Boissieu naquit au château du Bois-Noir, paroisse de Desze, en Auvergne, le 13 juillet 1741. Il fut l'un des premiers gentilshommes admis par le Roi à l'École militaire, dès l'établissement de cette maison royale. Il fut compris, avec éloge, dans la première promotion de cette École, avec le grade d'enseigne au régiment de Champagne. Il fit avec valeur la guerre de Sept ans, et fut blessé à l'affaire de Fillighangen, en 1761. Nommé capitaine, puis major du régiment d'Austrasie, il s'embarqua en 1782 avec le bailli de Suffren, pour porter secours à nos possessions des Indes. Revenu en France en 1784, il reçut avec le grade de lieutenant-colonel, la croix de Saint-Louis. Enfin, il fut fait brigadier des armées le 20 mai 1785. Au mois de juin 1788, il se trouvait sous les ordres du maréchal de Vaux, en garnison à Grenoble, et, le 15, dans la fameuse journée des Tuiles, il fut blessé d'un coup de pierre. Le 22 septembre suivant il fut nommé maréchal de camp, et en même temps commandant du Pont-de-Beauvoisin. En 1791, il fut mis à la tête des gardes nationales de l'Oise, de la Marne et des Ardennes. Au 10 août 1792, il fut l'un des trois généraux qui commandaient aux Tuileries la 19<sup>e</sup> division militaire. Compris dans la liste des émigrés du département de la Haute-Loire, il périt à Quiberon le 21 juillet 1795.

feuilletant, nous avons trouvé les motions suivantes faites au sujet du maire d'Étampes, qui méritent d'être rapportées.

Séance du 25 mars 1792.

*Honneurs à la mémoire de Simonneau, maire d'Étampes.*

« Sur la motion d'un membre, la Société a arrêté qu'il seroit fait jeudi prochain un service aux frais de la Société, pour célébrer l'action généreuse du vertueux maire d'Étampes ; qu'il seroit envoyé un extrait du procès-verbal à la municipalité de la ville d'Étampes, et à la veuve du maire Simonneau. Qu'en outre, une pyramide triangulaire seroit placée dans la salle de la Société, à côté de Mirabeau, sur laquelle sera inscrit : d'un côté les dernières paroles du maire, et sur les deux autres les expressions consacrées par l'Assemblée nationale, qui a voulu, par un décret, manifester la reconnaissance nationale envers le maire d'Étampes. »

Séance du 29 mars 1792.

*Pyramide placée dans la salle de la Société, à la mémoire du maire d'Étampes. — Motions d'ordre à ce sujet.*

« Un spectacle attendrissant occupoit la Société : c'étoit celui de l'image de la pyramide, et des inscriptions décrétées par le Corps législatif, pour honorer la mémoire du vertueux Simonneau, maire d'Étampes.

« Le vice-président en a fait l'éloge par un discours prononcé à la tribune, où il a été interrompu par des applaudissements réitérés.

« Merlin, ancien député à l'Assemblée Constituante, a lu le discours qu'il avoit prononcé le matin dans l'église Saint-Pierre, où tous les corps administratif, judiciaire, militaire, celui de l'Université et de la garde nationale, s'étoient rendus avec une grande partie des citoyens amis de l'ordre et de la loi, pour assister au service solennel pour le vertueux Simonneau.

« L'impression du discours a été arrêtée, ainsi que celle de ce procès-verbal.

« Le but de cette impression a été de constater plusieurs événements qui ont eu lieu depuis la dernière séance :

« 1<sup>o</sup> L'empressement de la Société à honorer la mémoire du magistrat du peuple qui s'est sacrifié pour la loi ;

2<sup>o</sup> « Le désir de pouvoir offrir à sa veuve un motif de consolation dans ce témoignage de l'estime publique, de la vénération et de la reconnaissance universelle ;

« 3<sup>o</sup> L'appareil touchant qu'ont mis à ce service MM. les officiers municipaux, en se chargeant, comme corps constitué, des invitations :

« 4<sup>o</sup> L'action du maire de Douai, qui d'après une délibération entre ses collègues et lui, s'est dépouillé de son écharpe et en a couvert la tombe du maire d'Étampes ;

« 5° L'expression la plus vive par laquelle tous les amis de la Constitution ont adhéré à la motion du procureur de la commune, de les convoquer le lendemain, pour que tous les habitants, à l'exemple des officiers municipaux et des corps constitués, jurent sur le livre de la Constitution, de ne jamais balancer, en cas de sédition et de révolte à la loi, à se placer entre les bourreaux et la victime, et à devenir autant de Simonneau, pour assurer à la loi son empire et sa force. »

Le 6 mai suivant, un grand nombre de citoyens adressèrent à l'Assemblée nationale une pétition par laquelle ils demandaient que les honneurs publics fussent rendus au maire d'Étampes, mort pour la loi. Un membre de l'assemblée convertit la pétition en motion, et le 12 du même mois, sur le rapport de Quatremère, elle rendit un décret instituant une cérémonie nationale, consacrée au respect dû à la loi, au champ de la Fédération, pour honorer la mémoire du maire d'Étampes. Les principaux organisateurs de cette fête furent les architectes Molinos et Legrand et le citoyen Palloy.

Le patriote Palloy (c'est ainsi qu'il se faisait appeler), s'était fait connaître comme ayant pris part à la prise de la Bastille et aussi par le don fait aux quatre-vingt-trois départements d'une pierre provenant des cachots du château dont il s'était rendu adjudicataire pour en opérer la démolition. Homme remuant, ambitieux et exploiteur, il cherchait à profiter de tous les événements de la Révolution pour s'enrichir et se rendre populaire. Aussi s'empressa-t-il, aussitôt qu'il sut que l'Assemblée nationale avait décrété une fête nationale en l'honneur de Simonneau, de faire ses offres de service au président du Comité de l'instruction publique de l'Assemblée nationale. Celui-ci lui fit la réponse suivante que nous possédons :

Paris, 12 mai 1792, l'an 4 de la Liberté.

« Votre lettre, Monsieur, a été lue au Comité d'Instruction publique, au moment même où la discussion s'est ouverte sur la cérémonie funèbre que l'Assemblée nationale a décrétée, sur la demande de quelques citoyens, pour honorer la mémoire du maire d'Étampes.

« Le Comité, en rendant hommage à l'empressement que vous montrez, en toute occasion, pour concourir à propager l'horreur du despotisme et l'amour de la liberté, a cependant senti que, s'il appartient aux représentans de la nation d'imprimer à cette cérémonie un caractère auguste et vraiment national, en appelant, au cortège, les fonctionnaires publics du département, afin de rendre un hommage solennel à la loi dans la personne du fonctionnaire qui s'immola pour elle, c'est au pouvoir exécutif, aux ordonnateurs de la cérémonie à entrer dans les détails de l'exécution et à

accueillir toutes les demandes particulières qui, comme la vôtre, peuvent y ajouter un nouvel intérêt.

« Adressez-vous donc, Monsieur, au Ministre citoyen chargé de cet objet, M. Roland, et recevez les témoignages particuliers de l'estime de celui qui se plaît à mêler ici ses sentimens propres à ceux du Comité dont il est l'organe. »

Le Président du Comité d'Instruction publique.

G. ROMME (1)

La fête de la Loi ayant été fixée au 3 juin, le patriote Palloy fit tous ses efforts avec ses *Apôtres de la liberté* pour donner à cette solennité le plus grand éclat (2). Toutefois, il eut soin de ne pas compromettre ses intérêts, car au lieu de prendre l'initiative de l'enlèvement des matériaux provenant de la démolition de la Bastille, qu'il avait déposés sur les boulevards et qui nuisaient à la circulation ou menaçaient la sécurité publique, il fut forcé de les enlever ou de les consolider pour faire place au cortège partant du boulevard Saint-Antoine pour se rendre au champ de la Fédération, ainsi qu'il résulte de la pièce suivante qui se trouve en notre possession.

Département  
des  
Travaux publics.

Municipalité de Paris.

Ce 31 may 1792, 4<sup>e</sup> de la Liberté.

« Le Directoire du département, Monsieur, chargé de l'exécution de la loi relative à la fête décrétée en l'honneur du Maire d'Étampes, nous a marqué qu'elle devoit avoir lieu dimanche prochain, que le cortège se rendra de la Bastille par les boulevards jusqu'à la porte St Honoré et de là au champ de la Fédération et qu'il étoit nécessaire de faire enlever tous les matériaux que les particuliers avoient fait déposer sur les boulevards. Nous sentons qu'il nous seroit impossible de faire exécuter l'enlèvement des entoisés de pierres dont vous avez fait l'acquisition, à cause du temps que cet enlèvement exigeroit et de la difficulté de trouver à proxi-

(1) Gilbert Romme, conventionnel montagnard, mathématicien, l'un des créateurs du calendrier républicain, naquit à Riom en 1750. Député à l'Assemblée législative, en 1791, et ensuite à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, il présida la Convention et fit divers rapports sur l'instruction publique. Ayant pris part à l'insurrection du 1<sup>er</sup> prairial an III, il fut décrété d'arrestation et condamné à mort le 18 juin 1794, et se poignarda à l'instant où on lui lut son jugement.

(2) Palloy appelait ses *Apôtres de la liberté* les patriotes chargés de porter dans les départements les petits modèles de la Bastille et de présider à leur inauguration.

mité des emplacements convenables, mais il est une disposition à laquelle il est indispensable que vous vous livriez, c'est le rétablissement de ces entoisés qui s'éboulent et qui pourroient donner lieu à des accidens. Nous vous prions de vous occuper sur le champ de ce rétablissement. Nous ne doutons pas de votre empressement à vous rendre à notre invitation. Nous ne devons cependant pas vous dissimuler que la conservation de ces dépôts est d'un mauvais exemple, qu'il seroit important que vous débarrassiez la partie du boulevard St Antoine qui est occupée par vos matériaux.

Les administrateurs des Travaux publics

CHAMPION.

Lorsque le cortège se forma sur la place de la Bastille, son point de départ, Palloy, entouré de ses Apôtres, prononça un discours en l'honneur de Simonneau, qui a été imprimé sous ce titre : *Discours prononcé le 3 juin 1792, l'an IV de la liberté, par Palloy, le patriote, accompagné de ses Apôtres, lorsque le cortège de la fête célébrée en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 18 mars 1792, à la mémoire de Jacques-Guillaume Simonneau, maire d'Étampes, s'est présenté sur l'emplacement de la Bastille* (Paris, imp. J. Girouard, in-4° de 2 pages).

Quelques jours plus tard, Palloy envoya à la famille du maire d'Étampes une pierre provenant de la Bastille, sur laquelle il avait fait graver la lettre de Gensonné, président de l'Assemblée nationale, à l'adresse de la veuve de Jacques-Guillaume Simonneau. Ce précieux souvenir est conservé au musée de la ville (1).

Aujourd'hui que les statues de tant d'hommes inconnus encombrant nos places publiques, il est regrettable de constater que Simonneau n'a pas encore à Étampes le monument voté par l'Assemblée nationale, et cela par suite de l'indifférence des municipalités étampoises qui se sont succédé depuis cent ans. En 1873, la municipalité, à la tête de laquelle se trouvait un homme énergique et un vaillant patriote (2), songea à réparer cet oubli ; mais sa bonne volonté vint se heurter devant une opposition systématique qui l'empêcha de donner suite à son projet.

(1) Au sujet des pierres de la Bastille offertes à la ville d'Étampes, nous avons publié dans le *Réveil d'Étampes* du 16 octobre 1897, une lettre inédite du patriote Palloy, qui prouve qu'il donna à la ville deux pierres provenant de la Bastille, dont une seule a été conservée.

(2) M. Brunard, qui fut maire d'Étampes pendant plusieurs années.



Or, comme les conseillers municipaux actuels n'ont plus à redouter cette opposition, il leur appartient de prendre l'initiative de cette réparation tardive et de la mener à bonne fin. S'ils n'en font rien, leurs concitoyens pourront les traiter d'ingrats, eux qui sont pour la plupart les petits-fils de cette bourgeoisie qui doit tout à la Révolution et à laquelle appartenait Simonneau.

Dans le même ordre d'idées, il est également triste de voir que les médecins Jacques Houllier, Gérard François (1) et Pierre Baron, praticiens célèbres, ces deux derniers poètes en même temps, le statuaire Nicolas Le Gendre, le magistrat poète René Hémard, l'universitaire Michel Godeau, le polémiste religieux Antoine Guénée, qui eut le talent de se mesurer avec Voltaire et de le mordre jusqu'au sang, et le savant naturaliste Etienne Guettard, qui ont illustré la ville d'Étampes, soit par leurs écrits ou leurs talents, soit par leur dévouement à la chose publique, attendent que les édiles étampois veuillent bien inscrire leurs noms sur les plaques indicatrices de quelques-unes des rues ou places qui ont été baptisées autrefois par des appellations bizarres que rien ne justifie plus aujourd'hui. Nous voulons espérer que nos plaintes seront entendues et que la nouvelle municipalité aura à cœur de remplir le devoir qui lui incombe.

Paul PINSON.

(1) Le nom patronymique de ce médecin étampois est François et non Gérard, comme le dit à tort M. le Dr Achille Chéreau, dans son livre le *Parnasse médical français*.

